



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 29 Octobre 2008

| Date de la convocation 20 Octobre 2008 | Heure de la séance 18 heures | Lieu de la séance Salle Georges Brassens Clermont l'Hérault |
|--|---------------------------------|---|
| <p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean Noël, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M BAUDAILLIER Jean louis, M.FAVIER Marc, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, M.BARON Bernard, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.SAEZ Gérard (jusqu'à 19 heures), M. SERRADJ Ahmed (à partir de 19 heures), FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, M.LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M. BERNARD Jacques, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.MERCET Pierre, M.QUEROL Jean-François, PERET : M BILHAC Christian, Monsieur MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VALMASCLE : Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. GARCIA Alain à Mme CAER Michèle M. MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean Noël, M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre M. VALENTINI Gérald à Melle VALENTINI Martine M.VIDAL Eric à M. ORMIERES Jean Louis</p> | | |

Objet : Centre de stockage de déchets non dangereux au lieu dit « Mas d'Arnaud » à Soumont- Syndicat centre Hérault – Demandes d'autorisation d'exploiter et d'institution de servitudes d'utilité publique – Avis

Monsieur Jean Noël SATGER indique aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation formulées par le Syndicat Centre Hérault en vue :

1. d'obtenir l'autorisation d'exploiter un centre de stockage de produits non dangereux
2. d'instituer des servitudes d'utilité publique portant sur les terrains situés dans un rayon de 200 mètres autour des casiers de stockage de l'installation, il convient de transmettre à Monsieur le Préfet de l'Hérault un avis sur ce dossier dans la mesure où les éléments de la demande d'autorisation font apparaître que le projet d'installation pourra recevoir les déchets non dangereux issus des collectivités membres de la Communauté.

En conséquence, Monsieur SATGER sollicite l'avis du conseil sur ce dossier.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

EMET un avis favorable sur les demandes d'autorisation formulées par le Syndicat Centre Hérault et mentionnées ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.